

DSS (Direction de la Sécurité Sociale)

➤ Définition de la DSS et ses missions

La DSS est une administration publique française qui est rattachée à la fois au Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, au Ministère de la santé, de la Jeunesse et des sports et au Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. Elle conçoit les politiques relatives à la sécurité sociale, et assure leur mise en œuvre

Ses missions :

- Ⓢ Assure la tutelle des organismes de sécurité sociale, que ce soit
 - Les caisses du régime général
 - les caisses du régime de base des professions indépendantes autres qu'agricoles
 - les caisses des régimes spéciaux.
- Ⓢ Participe à la surveillance des organismes de protection complémentaires et de la mutualité.
- Ⓢ Assurer l'adéquation des prestations de sécurité sociale avec les besoins de la population, tout en veillant à l'équilibre financier des ressources.
- Ⓢ Elabore et met en œuvre les politiques relatives à la couverture des risques vieillesse, maladie, famille et accident du travail.

➤ Adresse et contact :

Direction de la Sécurité Sociale
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Pour les appeler, un numéro



01 40 56 60 00